

# Jeunes Bruxellois : à quand un véritable plan pour l'emploi ?

*Le Front Commun syndical élargi de Bruxelles CSC – FGTB – CGSLB*

Le 22 juin dernier, le front commun syndical (FCS) et des militants associatifs bruxellois ont manifesté à Bruxelles pour l'emploi des jeunes. Ils ont appelé à une solidarité fédérale équitable pour Bruxelles et revendiqué l'adoption, par les pouvoirs publics, d'un plan ambitieux en faveur de l'emploi des jeunes. Ils ont rencontré successivement le Ministre bruxellois de l'Emploi, Benoît Cerexhe, le ministre-président, Charles Picque et le représentant de Didier Reynders, en charge à l'époque de la mission d'informateur du futur gouvernement fédéral. La réaction du ministre bruxellois de l'Emploi ne s'est pas fait attendre. Un nouvel ensemble de mesures est aujourd'hui soumis à la concertation sociale, en vue de conclure un accord entre le gouvernement, patrons et syndicats. Le front commun vient de faire part au ministre de ses réactions, jugeant plusieurs mesures intéressantes mais en rejetant d'autres. Nous vous proposons de faire le point de ce dossier en cours.

## Flash-back

On se souviendra que le 2 décembre 2005, le front commun syndical élargi manifestait devant les cabinets de MM. Picqué et Cerexhe et adressait une *Lettre ouverte au gouvernement bruxellois* en faveur de l'emploi des jeunes. Il lançait, en outre, un appel aux forces progressistes bruxelloises et aux acteurs de l'insertion socioprofessionnelle pour constituer, ensemble, une plate-forme politique en faveur de l'emploi des jeunes Bruxellois, avec pour unique objectif l'adoption et l'exécution de mesures à la hauteur de ce défi majeur. 18 mois plus tard, une plate-forme politique pour l'emploi des jeunes s'est constituée autour du front commun. Ainsi, le front commun et les associations fédérées par *Lire & Ecrire Bruxelles*, la *FEBISP* (Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socio-professionnelle et d'économie sociale d'insertion) et *TRACE-Brussel* (plate-forme de concertation des organismes néerlandophones d'insertion socioprofessionnelle) ont fait ensemble le constat que les mesures prises depuis lors par les pouvoirs publics restent très clairement insuffisantes et que les constats

de 2005 sont toujours cruellement d'actualité.

Même si la conjoncture économique est redevenue plus favorable, la situation des jeunes Bruxellois sur le marché de l'emploi demeure particulièrement préoccupante. En réalité, les politiques menées à l'échelle de la région ne pourront résoudre durablement le chômage structurel des jeunes à Bruxelles que si les dispositifs fédéraux prennent en compte les problèmes spécifiques des grandes villes (et de Bruxelles en particulier). En d'autres termes, la politique régionale de l'emploi ne pourra produire pleinement ses effets sans l'appui d'une juste solidarité fédérale. Prenant ses responsabilités, le front commun syndical a donc rédigé son propre plan d'action, en se basant sur une étude de faisabilité réalisée par *Lire & Ecrire*, pour le soumettre au Gouvernement.

Comme en décembre 2005, le ministre de l'Emploi a réagi rapidement. A la mi-juillet, le ministre-président et le ministre de l'Emploi ont rencontré les représentants bruxellois de la FGTB, de la CSC et de la CGSLB pour leur soumettre un nouvel ensemble de mesures régionales

pour les jeunes, et ce avant de les finaliser en gouvernement et de les rendre publiques. Le front commun a salué ce souci de préserver les chances de conclure un accord, d'autant plus que les mesures proposées par le ministre de l'Emploi en matière d'activation et de sanction des jeunes sont inacceptables en l'état. La concertation est aujourd'hui engagée entre les représentants du gouvernement, des patrons et des syndicats bruxellois.

## Les propositions du front commun

Les jeunes Bruxellois sont les laissés-pour-compte de la solidarité fédérale... A Bruxelles, plus d'un jeune sur trois est au chômage. En outre, alors que, depuis une dizaine d'années (depuis 1996), le nombre de jeunes au chômage a diminué en Belgique (- 5 %<sub>1</sub>), il a continué de progresser à Bruxelles (+ 14 %<sub>2</sub>)... Force est de constater que les mesures fédérales prises, jusqu'à ce jour, dans le cadre de l'assurance chômage, ne sont pas adaptées à la situation dramatique du chômage dans les grandes villes, à Bruxelles en particulier. Ces mesures de soutien (prépensions, interruptions de

carrière, chômage temporaire), qui mobilisent près d'un tiers du budget du chômage (2.557 sur 8.185 millions), concernent peu les jeunes. Il est donc impératif de prendre, au sein de l'assurance chômage, des mesures spécifiques de soutien de grande ampleur.

Par ailleurs, le pacte de « solidarité » entre les générations a prévu une série de fausses solutions. Ainsi, l'allongement des carrières apparaît aux entreprises comme une solution immédiate pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée. Mais des années durant, ces mêmes entreprises ont rechigné à recruter et à former des jeunes et à préparer, ainsi, la relève des aînés ! Poursuivre en ce sens serait réellement suicidaire. Seule la relance de la croissance et de l'emploi assurera, demain, le financement des pensions. Autre exemple : les nouvelles réductions de cotisations sociales pour l'emploi des jeunes, concédées aux employeurs sans aucune garantie d'emploi et qui impliquent une nouvelle ponction dans les ressources de la sécurité sociale... Ce que le front commun attend de la part des secteurs économiques bruxellois, c'est un effort significatif en faveur de l'emploi des jeunes !

Opposition radicale à toute nouvelle régionalisation de l'emploi ! Contre toute tentative de régionaliser davantage encore l'emploi, le Front commun syndical revendique un renforcement des solidarités fédérales et une coordination interrégionale beaucoup plus étroite, afin de relever le défi de l'emploi des jeunes à Bruxelles, en Flandre et en Wallonie.

Des mesures ambitieuses pour l'emploi des jeunes. Le Plan pour l'emploi des jeunes Bruxellois propose de recentrer l'action régionale autour de 5 chantiers prioritaires et de négocier, avec le nouveau gouvernement fédéral, une série de réformes des leviers de la solidarité nationale.

## Les 5 chantiers bruxellois

### 1. La réforme du système éducatif et de formation.

Le front commun réitère sa demande d'une conférence régionale pour la formation, abordant notamment : les mesures de sauvetage de l'enseignement dans les écoles en difficulté, qui ne sont plus en mesure de transmettre les compétences de base, en particulier l'apprentissage du néerlandais ; la mise en place d'un interface opérationnel emploi - formation - enseignement ; l'accès des élèves et des demandeurs d'emploi en fin de formation à des stages qualifiants en entreprise ; le refinancement structurel du système de formation, en ce compris des engagements précis des fonds sectoriels.

### 2. L'offre d'une première expérience professionnelle à tous les jeunes.

L'objectif est d'assurer à chaque jeune, d'ici à la fin de la législature régionale, une première expérience professionnelle dès sa sortie de l'école, et de lui permettre, ainsi, de rebondir. La responsabilité des employeurs est clairement engagée. Trop peu de jeunes Bruxellois bénéficient d'une première expérience professionnelle, dans le cadre de la convention de premier emploi. C'est pourquoi, sur base de l'étude de faisabilité réalisée par *Lire & Ecrire Bruxelles*(3), le front commun syndical propose à la Région de Bruxelles-Capitale et à ses interlocuteurs sociaux :

a) une harmonisation des différentes mesures en faveur de l'emploi. Repenser les mesures qui combinent formation et expérience dans un environnement professionnel ; généraliser et harmoniser toutes les conventions en matière d'expérience professionnelle.

b) la (re-)mobilisation des dispositifs locaux d'insertion socioprofessionnelle, coordonnés par ACTIRIS, dans le but d'offrir à chaque jeune sortant de l'école -avec ou sans qualification- une première expérience professionnelle. Pour ce faire, il s'agira, dans le cadre de la réforme

des dispositifs de partenariat en cours de discussion à ACTIRIS, de redéfinir les missions et les moyens d'action dévolus aux opérateurs locaux d'emploi non marchand en termes d'accompagnement des jeunes et de démarchage des employeurs (missions locales, agences locales pour l'emploi et CPAS). En ce sens, ACTIRIS doit être renforcé dans ses missions d'opérateur d'emploi et d'ensemblier régional des dispositifs d'insertion. Via ses services aux entreprises, ACTIRIS doit se charger de l'ingénierie institutionnelle et financière de l'ensemble des aides à l'emploi (régionales et fédérales), dans une perspective de simplification administrative.

c) la négociation, avec les employeurs publics et privés bruxellois, d'environ 11.000 offres d'une première expérience professionnelle, ouvertes aux jeunes pris en charge par les opérateurs d'emploi et qui débouchent, à leur terme, sur des emplois durables, via les mesures d'emploi suivantes :  $\alpha$ ) objectifs dans le secteur privé : les Conventions Premier Emploi (4.500) ; les formations individuelles en entreprise FPI (2.000) ; les mesures d'activation ACTIVA, SINE (2.600)  $\beta$ ) objectifs dans le secteur public et le secteur non marchand : les conventions premier emploi (300) ; la création d'emplois PTP dans l'économie sociale (200) ; les postes ACS « première expérience professionnelle » dans la fonction publique (1.500).

Plusieurs aménagements de ces mesures devront être négociés d'une part avec la région, concernant notamment la FPI, les CPE dans l'administration régionale (3 %) et d'autre part avec le fédéral, concernant les critères et modalités d'activation anticipative des allocations de chômage des jeunes.

d) La préparation par les opérateurs d'emploi et de formation d'environ 3.000 jeunes aux examens du SELOR pour les administrations.

### 3. La relance de l'économie urbaine créatrice d'emplois.

La création d'emplois durables,

accessibles au plus grand nombre des jeunes Bruxellois, exige le lancement de plans de relance de l'économie urbaine réellement ambitieux, mobilisant de manière transversale les pôles de compétitivité, les acteurs publics et les secteurs non marchands, dans les domaines notamment de l'éco-construction (alliance emploi-logement-environnement), de la santé et l'aide aux personnes (Bruxelles – ville santé), de la culture, du tourisme et des congrès, de l'HORECA, des transports et de la logistique, dans une perspective de développement durable, et de l'économie sociale.

#### 4. La lutte contre les discriminations à l'emploi.

La politique de lutte contre les discriminations à l'emploi doit être poursuivie en mobilisant conjointement mesures incitatives et mesures coercitives : sensibilisation et formation des acteurs ; poursuite des cas flagrants (guichet ORBEM, gestion mixte, tests de situation, ...) ; mise en œuvre des plans diversité en s'appuyant sur le dialogue social dans les entreprises ; soutien de l'action des syndicats en faveur de la diversité, au sein des collectifs de travail.

La discrimination à l'embauche frappe davantage les jeunes diplômés, situation calamiteuse qui ne manque pas de discréditer le 'sens de l'effort' dans tout le réseau familial.

#### 5. La gestion coordonnée du bassin économique de Bruxelles.

Pour éviter les effets totalement improductifs des concurrences interrégionales, le FCS réitère sa demande de conclure, à l'échelle du bassin économique de Bruxelles, un véritable pacte territorial pour l'emploi, associant les trois régions et les interlocuteurs sociaux de Bruxelles et des deux Brabants. Un tel dispositif aurait pour ambition : d'évaluer les interactions entre les marchés de l'emploi bruxellois, flamand et wallon ; de promouvoir la mobilité interrégionale des travailleurs ; de mutualiser les ressources d'intervention, notamment en matière de formation ; de coordonner les politiques économiques etc.

Dans la perspective d'accroître la mobilité interrégionale des travailleurs, les politiques de transport des trois régions devront être coordonnées afin d'assurer une meilleure desserte en transports en commun de zones d'activités situées à la périphérie de Bruxelles, en journée et en soirée.

#### Mobiliser la solidarité fédérale

Le futur gouvernement fédéral doit lancer, en concertation avec les interlocuteurs sociaux, un plan d'action national pour l'emploi des jeunes, mobilisant les régions et les communautés. Ce plan devrait reposer sur les mesures préalables suivantes :

a) Une réforme du plan d'accompagnement et de suivi actif des chômeurs. Le plan d'activation et de contrôle des chômeurs doit être réformé en profondeur, afin d'écarter toute dérive de chasse aux chômeurs ; ce qu'il faut mettre en place, c'est un contrôle se basant sur des critères objectifs et des actions vérifiables, comme le refus d'emploi ou de formation. L'accompagnement des travailleurs sans emploi doit donc être réenvisagé dans la seule perspective d'aider sans exclure.

b) Une adaptation des plans d'embauche (droits de tirage, monitoring des emplois Rosetta, etc.)

c) La promotion de l'emploi des Bruxellois dans les administrations et les entreprises publiques fédérales.

d) La mobilisation de la politique des grandes villes et des accords BELIRIS.

#### Les propositions du ministre de l'Emploi

Les nouvelles mesures proposées par le ministre de l'Emploi sont développées en 6 axes distincts :

a) Multiplier les expériences professionnelles via les stages en entreprise, les jobs étudiants, la sensibilisation des élèves en fin de

scolarité, les bureaux sociaux d'intérim, la mobilisation des missions locales ;

b) Lutter contre la dualisation scolaire via un accompagnement des élèves de l'enseignement en alternance, la revalorisation de l'équipement des écoles techniques et professionnelles, la création de centres de référence ;

c) Améliorer les compétences des chercheurs d'emploi via la proposition systématique d'une formation aux jeunes non diplômés de l'enseignement secondaire supérieur et la préparation aux examens du SELOR ;

d) Favoriser l'apprentissage des langues via le développement des chèques-langues et l'organisation de formations de base en langues avec Bruxelles Formation et l'enseignement de promotion sociale

e) Renforcer l'accompagnement personnalisé et individualisé des jeunes en le rendant obligatoire (via le contrat de projet professionnel), afin de les suivre activement et les responsabiliser au travers d'un coaching intensif.

f) Développer de l'emploi pour les peu qualifiés, en menant à l'attention des demandeurs d'emploi et des employeurs des campagnes d'information concernant les mesures fédérales d'activation.

#### Les réactions du front commun

Le plan du ministre constitue incontestablement une base constructive de négociation. Plusieurs mesures rencontrent les propositions du front commun syndical et méritent d'être approfondies : la multiplication des premières expériences professionnelles, les aides à l'enseignement, le développement de l'offre de formation. Néanmoins, ces mesures ne répondent pas à plusieurs des attentes du front commun syndical. Le front commun insiste sur la nécessité de revendiquer avec force, et avec l'ensemble des acteurs politiques et sociaux bruxellois,

des mesures fédérales en dehors desquelles l'ambition de pouvoir proposer une réelle expérience professionnelle à tous les jeunes chercheurs d'emploi bruxellois resterait une chimère. La période politique est certes délicate, mais c'est aussi précisément une période propice pour souligner les injustices dont les grandes villes en général, et la Région bruxelloise en particulier, sont l'objet dans les politiques fédérales de l'emploi. Plusieurs propositions du front commun syndical ne sont pas reprises – notamment certaines propositions visant à exercer sur les employeurs privés une pression pour qu'ils assument davantage leurs responsabilités (Convention premier emploi, non discrimination, etc.) Dès lors, la création d'emplois supplémentaires, ou l'orientation préférentielle d'emplois vers des jeunes demandeurs d'emploi bruxellois risque de faire défaut.

Enfin le fait d'augmenter la pression sur les jeunes demandeurs d'emploi (dans le cadre du CPP, du coaching, etc.) par des menaces de sanctions (transmission d'infos à l'ONEm), et sans de réelles perspectives d'une première expérience professionnelle est injuste et contre-productif. Personne ne peut se résigner à l'enlèvement de jeunes dans le chômage, mais nous ne souhaitons pas augmenter ni anticiper sur un plan régional les effets négatifs du plan fédéral de contrôle de la recherche active d'emploi, plan dont nous dénonçons régulièrement les dérives manifestes. Par contre, nous avons eu le sentiment que la discussion ouvrait des perspectives pour penser des politiques qui responsabilisent sans passer par la sanction, pour tirer les jeunes (ou le plus possible d'entre eux) vers l'emploi plutôt que les pousser dans un entonnoir de contrôles et de sanctions. La plupart des mesures proposées figurent déjà dans le plan pour l'emploi des Bruxellois, qui a justement été adopté par le gouvernement, patrons et syndicats, au printemps 2006, à la suite de la première manifestation du front commun. Ces mesures doivent donc être envisagées comme des ajustements à ce plan, qui peuvent y être apportés après l'évaluation

de sa première année de mise en œuvre.

### **L'évaluation du plan d'accompagnement et de suivi actif des chômeurs**

Le nombre de DE de moins de 25 ans diminue : diminution de 15 % en 2 ans (avril 2007/avril 2005) : 2232 unités en moins, mais nous ne sommes pas en possession d'indications en rapport à l'évolution du taux de chômage des jeunes. La raison donnée à cette diminution est la conjoncture économique favorable et l'action du gouvernement régional. Mais cette diminution ne provient-elle pas aussi d'une exclusion du droit aux allocations de chômage ? Aucune donnée, en effet, sur les sanctions issues du plan d'activation des chômeurs ou de l'accord de coopération (transmission accrue d'informations entre organisme régional de placement et l'ONEm) et donc des effets que cela peut avoir sur les statistiques de l'emploi des jeunes à Bruxelles.

### **Le renforcement des mesures d'activation des jeunes**

Ce plan risque de ne pas produire d'effets significatifs et probants sur le chômage des jeunes à Bruxelles. Tout d'abord, le plan du ministre se fonde sur une analyse décrivant le taux de chômage élevé de la région de Bruxelles-Capitale comme relevant d'une série de causes structurelles (facteurs démographiques, désindustrialisation, etc.). Au regard de cette analyse, comment souscrire à l'idée qu'il suffirait de miser sur des mesures d'encadrement, de coaching et de contrôle des jeunes pour les mettre à l'emploi ? Pourtant, c'est cette solution que semble avoir adoptée le gouvernement puisque la majeure partie de son plan repose sur un plan d'accompagnement renforcé et systématique des jeunes.

Le Front commun ne s'oppose pas à l'idée de mettre en place des mesures d'accompagnement et de coaching pour autant que ces mesures soient mobilisées dans le cadre

d'une logique collective et positive de développement local, de création d'emplois (notamment en mobilisant les mesures d'aide à l'emploi), de pérennisation des emplois créés, de suivi des conventions conclues (de type IKEA), et non pas dans le cadre d'une logique de contrainte et de sanction qui repose sur les épaules du demandeur d'emploi.

Par ailleurs, le FCS s'interroge sur le rapport coûts/bénéfices d'une approche seulement individualisante ; un véritable coaching mobilisant en effet des moyens énormes. On peut, ensuite, se poser la question de la pertinence de ces mesures au vu de la récente initiative prise par le gouvernement de décentraliser Actiris. Il s'agit là, à nos yeux, d'une attitude paradoxale. En effet, d'une part, on mise sur les associations locales pour développer une logique de proximité et de développement local et ainsi impulser une dynamique positive chez les jeunes chômeurs. Et d'autre part, on veut généraliser un contrôle systématique et anticipé dans ces mêmes associations locales, insinuant par là que la menace d'une sanction serait la seule façon efficace de mobiliser les jeunes. Pourquoi ne pas attendre les effets de cette décentralisation avant de mettre en place d'autres mesures ? Pourquoi avoir misé sur la proximité et l'ancrage local pour saborder cette logique aussi tôt ? Le Gouvernement risquerait de devoir rendre des comptes pour l'échec de sa politique de proximité qu'il aurait, simultanément, lancée et torpillée.

De plus, outre le fait que nous doutons qu'Actiris ait les moyens matériels pour proposer systématiquement un CPP digne de ce nom à chaque jeune DE, nous anticipons les effets désastreux qu'aurait une telle action. En effet, sans investissement de moyens dans la création d'emplois et sans mobiliser plus activement les mesures d'aidé à l'emploi, tenter de faire entrer la totalité des jeunes chômeurs dans un processus unique d'accompagnement et de contrôle reviendrait à les pousser dans un « entonnoir » dont seuls les plus qualifiés ressortiraient.

Les autres ne s'en retrouveraient que davantage exclus. Contraindre un jeune à se former alors qu'il vient de quitter l'école, bien souvent suite à un échec, ne nous semble pas être une réponse adaptée à sa situation. Nous pensons que c'est en passant par la mise à l'emploi que celui-ci sera ultérieurement guidé vers la formation. C'est pour cette raison que le FCS revendique une mobilisation optimale des mesures d'aide à l'emploi afin de leur offrir systématiquement une première expérience professionnelle. Non pas que nous voyions ces emplois précaires comme la voie royale pour le plein emploi, mais parce que nous pensons que dans le contexte actuel, une première expérience professionnelle systématique vaut mieux qu'un contrôle systématique.

Nous pensons donc qu'entre la logique molle du stage d'attente durant lequel le jeune est livré à lui-même et la logique dure du contrôle systématique, il existe une « troisième voie ».

L'essence de cette troisième voie consiste à troquer le contrôle et la sanction contre une approche active, collective et collaborative à savoir :

- Mobiliser de manière optimale les mesures d'aide à l'embauche
- Renforcer le soutien à l'économie sociale
- Opérer un retour à un véritable esprit de partenariat entre associations, services publics et employeurs<sup>4</sup>

- Réaliser des arbitrages budgétaires favorisant prioritairement des actions positives et collectives de CREATION D'EMPLOI : dans un tel cadre qui rétablit le droit à l'emploi, des mesures de contrainte sanctionnant les refus d'un emploi convenable suffisent à montrer l'existence de limites, de droits et de devoirs.

Pour pouvoir mettre en place cette logique d'action, tous les acteurs privés, publics et locaux doivent être mobilisés à tous les niveaux de pouvoir. C'est pourquoi, le FCS regrette que le gouvernement ne prenne

aucune mesure afin d'engager les négociations avec le gouvernement fédéral.

### **L'égalité de traitement entre jeunes femmes et hommes sur le marché de l'emploi bruxellois**

Le FCS souhaite voir intégrer une série de mesures favorables à l'égalité de traitement entre femmes et hommes sur le marché de l'emploi, parmi lesquelles en particulier celles-ci :

- Elaboration régulière de statistiques sexuées et d'un monitoring régulier
- Elaboration de statistiques sur base du sexe et de la nationalité afin de pallier le manque de données sur la situation des femmes non européennes sur le marché du travail
- Intégration de statistiques sexuées dans les statistiques qui seront éventuellement élaborées sur base de la nationalité d'origine
- Formation du personnel d'Actiris ainsi que des OISP partenaires à la dimension du genre, afin de lutter contre les préjugés qui empêchent d'offrir les mêmes chances aux femmes qu'aux hommes dans leur parcours d'insertion et de mise à l'emploi
- Dans la politique de promotion de la diversité, accorder une attention particulière à la double discrimination femmes/origine étrangère.

Par ailleurs le FCS salue la création d'une deuxième maison de l'enfant à Molenbeek, mais souhaite voir renforcer les capacités de places d'accueil d'urgence ou augmenter le nombre de places réservées dans les structures existantes pour les enfants de parents –surtout de femmes– qui viennent de trouver un emploi, une formation, ou travaillent avec des contrats à durée déterminée ou comme intérimaire. En outre, il demande avec insistance au gouvernement d'être attentif au maintien du FESC dans ses négociations avec le fédéral.

### **La négociation continue**

Il semblait important au front com-

mun syndical de rappeler au ministre régional de l'Emploi la volonté des organisations syndicales d'être pleinement associées à l'élaboration ainsi que de prendre une part davantage active en vue d'ajouter leur apport spécifique en vue de concrétiser certaines des mesures prévues tant dans le Contrat pour l'économie et l'emploi que dans les plans d'emploi du Gouvernement. Les partenaires sociaux détiennent certaines clés, qui ne sont guère sollicitées par le gouvernement régional. A titre d'exemple : les organisations syndicales sont bien placées pour apporter leur pierre à la concrétisation de la volonté du ministre d'augmenter les offres de formation, via leur participation aux fonds sectoriels de formation. Les négociations sont à ce jour toujours en cours entre le ministre régional de l'Emploi et les interlocuteurs sociaux bruxellois.

Bruxelles, le 5 octobre 2007

(1) Progression des jeunes (15 à moins de 30 ans) allocataires de l'ONEM entre 1996 et 2005. Source : ONEM, "Les jeunes allocataires à charge de l'Onem", 2006, p. 3

(2) Ibidem, p. 4.

(3) « Plan pour l'emploi des jeunes Bruxellois. L'offre d'une première expérience professionnelle à tous les jeunes (pej) », Etude de faisabilité, Cellule recherche et développement de LIRE ET ECRIRE BRUXELLES, Alain LEDUC, Magali JOSEPH et Lise VALCKENAERS

(4) Car il y a en effet un problème de communication entre Actiris et les missions locales. Le rôle de celles-ci, au départ centré sur l'accueil du public, la prise d'initiative de développement local et d'expérimentations innovantes ne glisse-t-il pas lentement vers une fonction de guidance psychosociale du public en difficulté ? Dans un tel contexte, le partenariat risque de se transformer en relation de sous-traitance. Pour garantir le partenariat, il est impératif de donner aux associations les moyens de travailler en concertation avec les acteurs publics et privés dans le cadre de programmations à long terme. Cela demande donc de sortir de la logique actuelle qui est celle de l'individualisation, du cas par cas et du court terme, une telle approche favorisant systématiquement les candidats les plus employables et laissant sur le carreau les plus fragilisés.